

Rapport de la Commission «Aménagement et Infrastructures» au Conseil Municipal

Demande de cautionnement de la commune de Bernex pour la FCBL – réalisation d'un ensemble de logements, parking souterrain, place de village, salle à vocation culturelle, locaux destinés à des artistes et associations/sociétés communales

Suite à la présentation du projet par le bureau 2b architectes par la voix de leurs deux architectes, lors de la commission conjointe CCM et AI en date du 08 janvier 2018, la commission AI, réunie en séance ordinaire du 15 janvier 2018, a pu procéder à sa séance de délibération pour l'objet susmentionné.

Pour rappel, ce projet est établi sur les parcelles numéros 8763, 8764 et 8258 qui ont été vendues par la commune de Bernex à la fondation pour le Logement (FCBL), et ce, pour y étudier et y construire un ensemble à vocation culturelle, associative et d'habitations. Le montant des travaux initialement prévu était de 18 millions, puis revu à la hausse, après adaptation du projet en fonction des attentes communales (agrandissement des zones enterrées, parking), pour un montant d'environ CHF 29'000'000.--. La clé de répartition pour la nouvelle construction est de 51,23% pour la FCBL, soit la partie concernant les logements et parkings, et 48,77% pour la commune, qui se voit acquérir les zones à vocation culturelle. Les espaces publics sont à diviser entre les deux entités. Le projet devait initialement voir le jour au printemps 2020, toutefois, sa date de livraison sera sans doute différée à 2021.

- Une partie des discussions de la commission a été orientée sur la mobilité au sein du projet et notamment sur les accès au parking souterrain. Lors des contacts préliminaires, le service cantonal de la mobilité s'est montré favorable quant à l'étude d'un tracé passant par le Vieux Lully. D'après plusieurs commissaires, cette solution est à écarter. Un aménagement depuis la route de Lully permettant un accès au parking enterré serait préférable.
- Concernant la mobilité et l'accessibilité handicapé, la commission pense qu'il serait intéressant que le bureau d'architecte prenne contact avec l'association HAU, association ayant pour objectif de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des personnes en handicap, entre autres à travers l'aménagement des espaces.
- Sur la question de la configuration des locaux, un commissaire demande à ce que soit étudiée la possibilité d'avoir des connections possibles entre les pièces à usage culturel et associatif au rez-de-chaussée du bâtiment surplombant le bâtiment culturel, grâce à des parois mobiles, afin d'offrir une modularité en fonction de la demande des intéressés.
- Une discussion a également eu lieu sur la cohabitation entre l'équipement culturel pouvant entraîner des nuisances et la partie habitations; des commissaires évoquent la singularité de ce projet et pensent qu'il serait judicieux, dès le début de l'exploitation, d'avertir les futurs locataires de cette particularité, et ainsi se prémunir d'éventuelles réclamations dans les années à venir.

Délibération

- Après concertation des préposés à la délibération, la commission « Aménagement et Infrastructures » soutient cette demande de cautionnement pour la FCBL par **8 voix pour** et **1 voix contre**.

Le rapporteur :
K-A Baumann

Bernex le 19.01.18